

**Province de Québec
Municipalité de Sainte-Béatrix
MRC de Matawinie**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Béatrix tenue à l'Hôtel de Ville, le 8 mai 2023, à compter de 20:00 heures, sous la présidence de monsieur Daniel Arbour, maire.

Sont présents :

M. et Mmes : Denis Ayotte : conseiller # 1
Sylvie Roberge : conseillère # 2
Roger Lasalle : conseiller # 3
Marc-André Bourbonnais : conseiller # 4
Édith Loyer : conseillère # 5
Jean Grégoire : conseiller # 6

La directrice générale et greffière-trésorière Mme Mélissa Charette agit à titre de secrétaire d'assemblée.

- 1- **Ouverture de la séance**
Ouverture de la séance et constatation de la régularité de l'assemblée avec 6 membres présents. Le président de l'assemblée, monsieur le maire Daniel Arbour, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.
- 2- **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3- **Période de demandes verbales**
- 4- **Administration**
 - 4.1 Approbation des comptes payables et payés
 - 4.2 Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Autorisation pour règlement d'emprunt R017-2013
 - 4.3 Reprise de lot suite à la rénovation cadastrale – 2^e avenue St-Vincent
 - 4.4 Club de scrabble – Contribution
 - 4.5 Société Alzheimer – Contribution
 - 4.6 Club Quad Matawinie - Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour circulation sur leur route jusqu'au dépanneur
 - 4.7 Fondation québécoise du Cancer – Contribution
 - 4.8 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Demande pour installation de panneaux radar pédagogique
 - 4.9 Fermeture de l'hôtel de ville du 24 juillet au 4 août 2023 inclusivement – Vacances estivales
 - 4.10 Remplacement de portes et fenêtres de l'hôtel de ville – Octroi du contrat
 - 4.11 Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement de facture pour changement de ponceau et travaux de fossés payé à même leur fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée – 2 118.00\$ + taxes
- 5- **Travaux publics**
 - 5.1 Cégep St-Laurent – OPA Préposé à l'aqueduc - Autorisation pour inscription de Mathieu Lafortune et acceptation des frais
- 6- **Sécurité publique**

7- Urbanisme et environnement

- 7.1 Dépôt des certificats d'analyses officiels des réseaux d'aqueducs, d'eaux usées – Avril 2023
- 7.2 Dépôt – Rapport annuel 2022 – Ouvrage municipal d'assainissement des eaux usées (OMAEU)
- 7.3 Demande de dérogation mineure – Chemin de la Lune
- 7.4 Demande de lotissement pour les lots 6 414 535 et 6 321 701 – rang Sainte-Cécile - Frais de parcs et de terrains de jeux + mandater représentant municipal pour signer l'entente de construction des nouvelles rues et correction de la résolution 39.02.21
- 7.5 Chemin de la Croix – Autorisation pour mandater un représentant municipal pour signer l'entente de construction de la rue
- 7.6 Adjointe administrative – Embauche de Vanessa Pichette Dupont
- 7.7 Information quant aux démarches à effectuer pour une partie du lot 5 961 261 situé en zone agricole en réponse à une demande de M. Bernard Pelland
- 7.8 Projet de régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles
- 7.9 Rang St-Louis - Demande de raccordement aux égouts municipaux
- 7.10 Mise aux normes des postes de pompage d'égout – Octroi du contrat
- 7.11 Autorisation de véhicules récréatifs et de camion vidangeur pour 2 événements
- 7.12 Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) – Identification des sites à extraire de la demande de suspension temporaire

8- Culture et loisirs

- 8.1 Aide Québécois - Demande d'appui pour acquisition de l'église de Sainte-Béatrix

9- Période de questions

10- Levée de la séance

120-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3- Période de demandes verbales

4- Administration

- 4.1 Dépôt de la liste des dépenses incompressibles et par délégation et autorisation des dépenses mensuelles du conseil

ATTENDU QUE le conseil prend acte du dépôt de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, des dépenses du conseil et de la délégation des dépenses de la directrice générale et greffière-trésorière;

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière atteste que les crédits budgétaires nécessaires sont disponibles en vertu de la liste remise au conseil municipal ;

121-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents, d’autoriser le paiement des dépenses mensuelles du conseil du mois d’avril 2023.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante ;

Liste des montants	
Chèques émis durant le mois	459 797.91 \$
Prélèvements automatiques	44 755.88 \$
Salaires	52 693.60 \$
Chèques à émettre	81 763.44 \$
TOTAL	639 010.83 \$

ADOPTÉE

4.2 Régie intermunicipale du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles – Autorisation pour règlement d’emprunt R017-2013

- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités suivantes sont parties à une entente relative à la constitution d’un parc selon la constitution d’une régie intermunicipale à savoir la Municipalité de Sainte-Mélanie, la Municipalité de Sainte-Béatrix et la Municipalité de Saint-Jean-de-Matha;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil d’administration de la Régie intermunicipale du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles est assujetti aux article 569 et suivants du *Code municipal du Québec*;
- CONSIDÉRANT QUE** la Régie a procédé à une présentation, donnée un avis de motion et remis une copie dudit règlement d’emprunt numéro R017-2023, et ce, en conformité avec l’article 445 du *Code municipal du Québec*;
- CONSIDÉRANT QUE** chaque municipalité de la Régie doit approuver ledit règlement tel qu’énoncé à l’article 607 du *Code municipal du Québec*;

122-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents :

- QUE** le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix approuve le règlement d’emprunt de la Régie intermunicipale du Parc Régionale des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles intitulé « Règlement d’emprunt numéro R017-2023 décrétant un emprunt de 1 096 446 \$ pour l’acquisition de véhicules d’accessoires et d’équipements pour l’entretien du Parc Régional des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles, le remplacement d’infrastructures sanitaires, la construction des petits bâtiments d’accueil, l’ajout, la réfection et le remplacement de bâtiments et structures, l’entretien et la finalisation de sentiers, le remplacement et l’ajout de panneaux de signalisation, l’acquisition d’horodateurs et d’appareils de communication, de foyers d’extérieur, d’une surfaceuse à sentier, de matériel de sécurité et de premiers soins, l’ajout d’activités (patinoire et sentier de glace éclairé, glissade) et l’acquisition d’un terrain adjacent du parc en

partenariat avec la Fiducie de conservation des écosystèmes de Lanaudière (FCEL) »;

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Béatrix autorise le directeur et secrétaire- trésorier de la Régie intermunicipale du Parc des Chutes Monte-à-Peine-et-des-Dalles à procéder avec ce règlement, conformément à l'entente intermunicipale et la Loi.

ADOPTÉE

4.3 Reprise de lot suite à la rénovation cadastrale – 2^e avenue St-Vincent

123-05-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de reprendre possession de la 2^e avenue St-Vincent (Lot 5 962 988) qui a changé de propriétaire suite à la rénovation cadastrale. Que le maire et la directrice générale / greffière-trésorière soient autorisées à signer tous les documents nécessaires à cette transaction. Les frais seront payés par la municipalité.

ADOPTÉE

4.4 Club de scrabble – Contribution

124-05-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Édith Loyer et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de contribution financière du Club de scrabble et de verser 200\$.

ADOPTÉE

4.5 Société Alzheimer – Contribution

125-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de contribution financière de la Société d'Alzheimer de Lanaudière et de verser 125\$ (plan bronze).

ADOPTÉE

4.6 Club Quad Matawinie - Demande au Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour circulation sur leur route jusqu'au dépanneur

126-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le Club Quad dans leurs démarches faites au Ministère des Transports et de la Mobilité durable pour pouvoir circuler sur leur route jusqu'au Dépanneur du Lac Vallée.

ADOPTÉE

4.7 Fondation québécoise du Cancer – Contribution

127-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de contribution financière de la Fondation québécoise du Cancer et de verser 250\$.

ADOPTÉE

4.8 Ministère des Transports et de la Mobilité durable – Demande pour installation de panneaux radar pédagogique

CONSIDÉRANT QUE nous avons de plus en plus de plaintes pour nous signaler des voitures qui circulent à des vitesses plus élevées que la limite permise;

CONSIDÉRANT QUE 3 axes principaux sur notre territoire appartiennent au Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

128-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au Ministère des Transports et de la Mobilité durable la permission pour installer des panneaux radars pédagogiques à certains endroits stratégiques sur les routes qui leur appartiennent sur notre territoire.

ADOPTÉE

4.9 Fermeture de l'hôtel de ville du 24 juillet au 4 août 2023 inclusivement – Vacances estivales

129-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Sylvie Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la fermeture de l'hôtel de ville pour les vacances estivales du 24 juillet au 4 août 2023 inclusivement.

ADOPTÉE

4.10 Remplacement de portes et fenêtres de l'hôtel de ville – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT QUE les portes et fenêtres de l'hôtel de ville sont dues d'être remplacées ;

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé par appel d'offres sur invitation pour obtenir des soumissions pour remplacer les 2 portes et 9 fenêtres du 1^{er} étage ;

130-05-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat à Fenêtrage St-Ambroise au montant de 29 757.61\$ + taxes. Que cette dépense soit incluse dans le programme d'aide financière PRABAM (Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

4.11 Signé Lavallée inc. - Autorisation de paiement de facture pour changement de ponceau et travaux de fossés payé à même leur fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée – 2 118.00\$ + taxes

131-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Roger Lasalle et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement de 2 118.00\$ + taxes pour le changement de ponceau et divers travaux de fossés. Que cet argent soit pris à même leur fonds d'entretien des chemins d'été du Lac Vallée.

ADOPTÉE

5- Travaux publics

5.1 Cégep St-Laurent – OPA Préposé à l’aqueduc - Autorisation pour inscription de Mathieu Lafortune et acceptation des frais

132-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter l’inscription de M. Mathieu Lafortune pour la formation « OPA - Préposé à l’aqueduc » donnée par le Cégep St-Laurent au montant de 1 701.63\$

ADOPTÉE

6- Sécurité publique et civile

7- Urbanisme et mise en valeur du territoire

7.1 Dépôt des certificats d’analyses officiels des réseaux d’aqueducs, d’eaux usées – Avril 2023

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les certificats d’analyses officiels des réseaux d’aqueduc, d’eaux usées du mois d’avril 2023.

7.2 Dépôt – Rapport annuel 2022 – Ouvrage municipal d’assainissement des eaux usées (OMAEU)

Dépôt

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport annuel 2022 de l’ouvrage municipal d’assainissement des eaux usées.

7.3 Demande de dérogation mineure – Chemin de la Lune

CONSIDÉRANT QU’ il est possible pour le citoyen de se conformer au règlement;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que le règlement ne cause pas de préjudice sérieux aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE dans l’éventualité d’une municipalisation de la rue, celle-ci serait problématique, car la rue n’aura pas les bonnes dimensions;

CONSIDÉRANT QUE l’emprise est déjà cadastrée et que la construction ne modifiera pas les terrains déjà lotis;

CONSIDÉRANT QUE le CCU juge que la dérogation n’aggraverait pas les risques de santé ou de sécurité publique ni ne porterait atteinte à la qualité de l’Environnement.

133-05-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l’unanimité des conseillers présents d’accepter la recommandation du CCU qui est de refuser la dérogation mineure.

ADOPTÉE

Édith Loyer se retire

7.4 Demande de lotissement pour les lots 6 414 535 et 6 321 701 – rang Sainte-Cécile - Frais de parcs et de terrains de jeux + mandater représentant municipal pour signer l'entente de construction des nouvelles rues et correction de la résolution 39.02.21

134-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Marc-André Bourbonnais, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre la portion des frais de parcs et de terrains de jeux en argent au montant de 16 810\$ suite à la demande de permis de lotissement pour les lots 6 414 535 et 6 321 701 et d'autoriser la directrice générale à signer l'entente de construction des nouvelles rues.

QUE la résolution 39.02.21 soit annulée et remplacée par celle-ci compte tenu que la portion de terrain de 437.62 m² n'a pas été prise et que le conseil veut maintenant prendre la portion des frais de parcs et de terrain de jeux en argent. Ce montant représentant 358.02\$.

QUE le montant total des frais de parcs et de terrains de jeux soit donc de 17 168.02\$

ADOPTÉE

Édith Loyer réintègre son siège

7.5 Chemin de la Croix – Autorisation pour mandater un représentant municipal pour signer l'entente de construction de la rue

CONSIDÉRANT QUE l'emprise de cette rue a été cadastrée le 11 janvier 2023 et que les promoteurs désirent débiter la construction;

CONSIDÉRANT QUE notre règlement sur les permis et certificats demande d'avoir un plan de la rue projeté fait un professionnel;

CONSIDÉRANT QU' à ce jour, nous n'avons pas reçu le plan de la rue et que le promoteur en a été avisé;

135-05-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Roger Lasalle, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer l'entente de construction de la nouvelle rue lorsque nous recevrons les plans de construction de la rue.

ADOPTÉE

7.6 Adjointe administrative – Embauche de Vanessa Pichette Dupont

136-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer Mme Vanessa Pichette Dupont au poste d'adjointe administrative et de procéder à son embauche.

ADOPTÉE

7.7 Information quant aux démarches à effectuer pour une partie du lot 5 961 261 situé en zone agricole en réponse à une demande de M. Bernard Pelland

CONSIDÉRANT QUE	M. Bernard Pelland souhaite acquérir une partie du lot 5 961 261 appartenant à la municipalité, située derrière le garage municipal;
CONSIDÉRANT QU'	une résolution a déjà été enterinée (199.09.22 du 12 septembre 2022) où il a été résolu d'accepter de céder une partie du lot 5 961 261 à M. Pelland conditionnellement à ce que les démarches qui seront faites auprès des différentes instances pour autoriser son projet, soit acceptées;
CONSIDÉRANT QUE	ces démarches concernent, en premier lieu, la préparation et le dépôt d'une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture ou, le cas échéant, d'une demande d'exclusion de la zone agricole pour une partie du lot 5 961 261;

137-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'informer M. Pelland de ce qui suit :

1. Il est de la responsabilité du demandeur, soit M. Pelland, de retenir les services de professionnels, notamment en agronomie et en urbanisme, afin de l'accompagner dans ses démarches et de déterminer si une demande d'autorisation ou d'exclusion est applicable pour le projet recherché;
2. Il est de la responsabilité du demandeur, M. Pelland, de préparer les documents nécessaires pour une demande, soit notamment, une évaluation agronomique et urbanistique afin de répondre aux critères de l'article 62 LPTAA et à la démonstration requise à l'égard des espaces appropriés disponibles ailleurs dans le territoire de la municipalité locale et hors de la zone agricole;
3. S'il s'agit d'une demande d'exclusion de la zone agricole, que seule la MRC de Matawinie peut faire une telle demande auprès de la CPTAQ et qu'il appartient à M. Pelland et ses professionnels de faire les démarches nécessaires auprès de la MRC et de fournir l'ensemble des documents et analyses qui seront requis;
4. S'il s'agit d'une demande d'autorisation pour l'aliénation, le lotissement et l'utilisation à des fins autres que l'agriculture, M. Pelland pourra déposer la demande complète, incluant les analyses agronomiques et urbanistiques relatives aux critères de l'article 62 LPTAA et des espaces appropriés disponibles, auprès de la Municipalité et en adresser copie à la CPTAQ conformément à l'article 58 de la LPTAA.

ADOPTÉE

- 7.8 Projet de régie intermunicipale pour la collecte et le transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT QU'	un monopole est installé en terme de service de cueillette et de transport des différentes matières résiduelles, soit les ordures, le recyclage et le compost;
CONSIDÉRANT	la possibilité de mettre en place une Régie intermunicipale permettant d'assurer des services à des coûts raisonnables;
CONSIDÉRANT QUE	ce projet régional doit être évalué par la MRC de la Matawinie afin d'inclure un plus grand nombre de municipalités;
CONSIDÉRANT QU'	il y a lieu d'avoir des réflexions quant au compostage à grande échelle afin de s'assurer d'avoir un compost de qualité;

138-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Marc-André Bourbonnais et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer l'intérêt de la Municipalité de Sainte-Béatrix quant à une démarche de gestion regroupée des matières résiduelles;

DE DEMANDER à la MRC Matawinie de :

- Débuter dès maintenant une réflexion quant aux stratégies de mise en commun des différentes collectes et transports des matières résiduelles ainsi que d'un site de compostage;
- Valider l'intérêt et accompagner les municipalités locales à entreprendre une démarche pour l'instauration d'une gestion regroupée de leurs matières résiduelles.

ADOPTÉE

7.9 Rang St-Louis - Demande de raccordement aux égouts municipaux

CONSIDÉRANT la demande d'un citoyen pour se raccorder à nos égouts municipaux compte tenu de la configuration de son terrain de la proximité de notre réseau;

CONSIDÉRANT QUE la propriété est actuellement branchée sur une fosse septique et que son système serait à remplacer;

139-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Jean Grégoire et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande du citoyen de se raccorder aux égouts municipaux et de lui faire part des coûts reliés à ce raccordement (plan d'ingénieur, matériel, main d'œuvre, etc) afin qu'il prenne ensuite la décision finale à ce sujet.

ADOPTÉE

7.10 Mise aux normes des postes de pompage d'égout – Octroi du contrat

CONSIDÉRANT QUE nous avons procédé à un appel d'offres sur SEAO pour les travaux de mise aux normes de nos deux postes de pompage;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu 4 offres de soumissionnaires :
Excavation Jérémy Forest inc. 698 530,61 \$ tx inc.
Généreux Construction inc. 732 505,73 \$ tx inc.
BLR Excavation 799 881,08 \$ tx inc.
Solutions hydriques QWATRO inc. 1 039 459,31 \$ tx inc.

140-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble des travaux et d'octroyer le contrat à Excavation Jérémy Forest inc. au montant de 698 530.61\$. Que cet argent soit pris dans la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

Édith Loyer se retire

7.11 Autorisation de véhicules récréatifs et de camion vidangeur pour 2 événements

CONSIDÉRANT QUE 2 événements attirant plusieurs personnes auront lieu prochainement ;

CONSIDÉRANT QU' une demande a été faite pour permettre la présence de véhicules récréatifs sur les lieux;

CONSIDÉRANT QUE les vidanges des réservoirs septiques des véhicules devront être faites ;

141-05-23

SUR PROPOSITION du conseiller M. Denis Ayotte et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Grégoire, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la présence de véhicules récréatifs pour ces dates : 2-3-4 juin, 4-5 août 2023 et d'obliger la présence de camions vidangeurs sur le site, à chacune de ces dates, pour effectuer les vidanges des véhicules récréatifs afin qu'il n'y ait aucun déversement ailleurs.

ADOPTÉE

Édith Loyer réintègre son siège

7.12 Territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM) – Identification des sites à extraire de la demande de suspension temporaire

CONSIDÉRANT QUE la MRC Matawinie nous a fait parvenir un avis d'intention quant à sa démarche d'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite identifier des endroits sur son territoire afin de se prévaloir de la suspension temporaire du ministre;

142-05-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Denis Ayotte, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheminer à la MRC Matawinie les sites identifiés comme étant incompatibles avec l'activité minière et ainsi se prévaloir de la suspension temporaire du ministre.

ADOPTÉE

8- Culture et loisirs

8.1 Aide Québécois - Demande d'appui pour acquisition de l'église de Sainte-Béatrix

CONSIDÉRANT QUE l'église a été mis en vente par la Fabrique Saint-Pierre-de-Belles-Montagnes;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de Aide Québécois désirant acquérir l'église;

CONSIDÉRANT QUE Aide Québécois nous demande un appui dans leurs démarches d'acquisition;

143-05-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par la conseillère Mme Édith Loyer, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les démarches faites par Aide Québécois pour l'acquisition de l'église et de souligner que le conseil est en faveur à ce que l'organisme devienne propriétaire.

ADOPTÉE

9- Varia

10- Période de questions

Le maire répond aux questions des citoyens.

11- Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé.

144-05-23

SUR PROPOSITION de la conseillère Mme Sylvie Roberge et **APPUYÉE** par le conseiller M. Jean Roberge, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 21h29.

ADOPTÉE

Je, Daniel Arbour, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la directrice générale et greffière-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 55.3 L.C.V

Daniel Arbour
Maire

Mélissa Charette
Directrice générale et greffière-trésorière